



Schweizerischer Forstverein
Société forestière suisse
Società forestale svizzera

Au cœur de la forêt

Arbeitsgruppe Waldplanung und –management
Groupe de travail planification et gestion des forêts
Gruppo di lavoro pianificazione e gestione del bosco

PAPIER DE POSITION: PRINCIPES DE PLANIFICATION RELATIFS AU RAJEUNISSEMENT DURABLE DES FORÊTS

CONTEXTE

Le rajeunissement est une condition essentielle pour le développement durable des forêts. Ceci est conditionné d'une manière prépondérante par les conditions de la station et la sylviculture. Les facteurs d'influence comme le gibier, le changement climatique ou les néophytes dans la forêt prennent de l'ampleur au niveau spatial et temporel. Dans ce contexte des décisions stratégiques claires en relation au rajeunissement durable des forêts sont nécessaires, c'est pourquoi le thème doit être inclut dans la planification forestière. Au niveau local et des peuplements ceci est traité dans le cadre de la sylviculture.

Le **rajeunissement durable** des forêts est le rajeunissement qui contribue à la durabilité des fonctions des forêts.

Assurer le rajeunissement durable signifie: formulation des objectifs et concepts pour la maîtrise du rajeunissement clairs, adaptés aux conditions écologiques cadre et aux principes de la sylviculture proche de la nature ; contrôle de l'état et du développement ; maîtrise du rajeunissement efficace et effective. Bases décisionnelles solides, informations pertinentes ainsi que instruments de contrôle et de maîtrise sont nécessaires. Typiquement ces éléments sont élaborés et mis à disposition dans le cadre de la **planification forestière**.

Impressum

Le papier de position « principes de planification relatifs au rajeunissement durable des forêts » a été élaboré par le groupe de travail planification et gestion des forêts avec le soutien de l'office fédérale de l'environnement (OFEV). Ceci contient la quintessence de la troisième conférence sur la planification forestière dédiée au thème du rajeunissement durable des forêts. Les informations de référence à ce sujet ainsi que les résultats de la conférence sont à trouver dans le rapport de la conférence publié au site : www.planfor.ch > Für die Praxis > Veranstaltungen > 23.11.2017 Nachhaltige Waldverjüngung – Was wir wissen.

Le papier de position a été adopté par le groupe de travail à l'occasion du rencontre annuel 2018 le 26.10.2018 aussi bien que par le comité de la société forestière suisse (SFS) le 07.12.2018.

Autrices: Clotilde Gollut et Denise Lüthy. Accompagnement OFEV: Roberto Bolgè. Groupe d'accompagnement: membres du groupe de pilotage WaPlaMa. Un remerciement particulier pour la collaboration est adressé à Andreas Bernasconi et Robert Jenni (membres du comité d'organisation de la conférence).

PRINCIPES DE PLANIFICATION

Les décisions concernant le rajeunissement ont des effets considérables et à long terme sur l'évolution durable de la forêt.

Principe 1:

Le rajeunissement est un aspect central de la planification forestière. Les dernières connaissances validées issues de la recherche et de la pratique sont prises en compte dans les tâches concrètes de planification. Le rajeunissement est abordé à l'échelle régionale et à l'échelle de l'entreprise d'une manière adaptée aux destinataires.

Les exigences envers le rajeunissement dépendent des fonctions forestières définies, des prestations attendues et de la stratégie sylvicole.

Principe 2:

La planification forestière définit des objectifs de rajeunissement clairs. La mise en œuvre de la stratégie de rajeunissement se fait à l'échelle de l'entreprise, respectivement du propriétaire forestier. Les interfaces entre planification forestière et sylviculture sont accordées de manière optimale.

Pour pouvoir assurer une évolution durable de la forêt, les changements significatifs du rajeunissement doivent être détectés à temps.

Principe 3:

La planification et le contrôle vont de pair. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettent un suivi systématique et global de l'état et de l'évolution du rajeunissement. Les rapports cantonaux sur la durabilité délivrent un constat objectif concernant le rajeunissement et son évolution.

Dans certaines régions, les effectifs du gibier compromettent le rajeunissement de la forêt. La problématique est accentuée suite au réchauffement climatique et en relation à la pression liée aux loisirs.

Principe 4 :

La planification forestière, la modération des activités de loisir et la gestion du gibier sont coordonnées. La définition des objectifs, des mesures ainsi que le contrôle s'appuient sur des bases de données objectives.

On s'attend à plus de perturbations biotiques et abiotiques en conséquence du réchauffement climatique (sécheresse, feux de forêt, organismes introduits, etc.) qui représentent des risques considérables pour le rajeunissement durable de la forêt.

Principe 5:

La gestion des risques est un aspect important de la planification forestière. Il s'agit d'estimer les risques et leurs conséquences probables sur le rajeunissement durable de la forêt ainsi que de prévoir des stratégies d'adaptation (ex. lutte contre les néophytes, plantations, cadastre des peuplements semenciers).